

## **COUR DU QUÉBEC**

« Division des petites créances »

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
LOCALITÉ DE LACHUTE  
« Chambre civile »

N° : 725-32-000080-106

DATE : 2 juin 2011

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE DIANE GIRARD, J.C.Q.**

---

**LES RESSORTS 344 INC.**

Demanderesse

C.

**RCI ENVIRONNEMENT INC. faisant affaires sous le nom de:  
S. E. L. SERVICES ENVIRONNEMENTAUX**

Défenderesse

---

### **JUGEMENT**

---

[1] La compagnie demanderesse réclame de la défenderesse 1 333,36 \$ pour le paiement de services rendus en l'an 2008. Selon la liasse de factures déposées sous la pièce (P-1), la facturation a été faite à S.E.L. sur la route du Canton à Brownsburg, Chatham.

[2] La défenderesse RCI Environnement inc. plaide qu'elle n'a jamais reçu ces services qui ont plutôt été rendus à la demande de la compagnie 9074-8476 Québec inc. faisant affaires sous la raison sociale de Services Environnementaux Lachute (S.E.L.). La défenderesse a acheté les actifs de cette dernière, mais la créance en cause date d'avant l'acquisition.

[3] L'extrait du Registre des Entreprises, produit par la défenderesse, démontre que la compagnie 9074-8476 Québec inc. avait du 8 novembre 2000 au 8 juillet 2008 son établissement principal au 433 route du Canton à Brownsburg Chatham.

[4] Elle opérait aussi sous le nom de S.E.L. jusqu'au 15 août 2008 à cette même adresse.

[5] La convention d'achat d'actifs (pièce D-1) date du 15 juillet 2008. Comme les services et biens vendus ont été faits par une autre entité juridique, la requête est mal fondée en droit.

[6] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:**

[7] **REJETTE** la demande sans frais.

---

L'Honorable Diane Girard, j.C.Q.

Date d'audience : 26 mai 2011